

J'en profite, pendant que j'ai la parole, pour prévenir les députés que le gouvernement a l'intention, immédiatement après la période des questions, de mettre en délibération le projet de loi C-2 sur le libre-échange.

**M. Gauthier:** Voilà un exemple d'un avis de motion réglementaire. On apprend, on apprend. J'espère . . .

**M. Lewis:** Nous en avons maintenant confirmation de la part de la plus haute autorité qui soit en la matière.

**M. Gauthier:** Je ne confirme rien du tout. Je veux uniquement montrer aux députés comment les choses se sont passées depuis mardi soir, avant que ce débat ne commence. Le ministre qui vient tout juste de s'asseoir nous a dit qu'on avait envoyé une lettre à notre leader à la Chambre lui proposant des moyens d'étudier cette mesure.

• (1240)

Je suis intervenu alors pour lui rappeler que je ne me souvenais pas avoir vu cette lettre ni avoir eu connaissance que mon leader à la Chambre l'ait reçue. J'ai demandé au ministre de quoi il parlait et je lui ai dit que je voulais attendre avant de faire connaître notre position. Croyez-le ou non, lorsque je suis sorti, j'ai vu qu'on engageait des négociations par l'intermédiaire de la presse. Comme on dit en français, on . . .

[Français]

. . . «négociation par le ventre».

Le gouvernement ne pouvait pas en ce temps-là dire qu'il avait envoyé une lettre. A peine quelques minutes avant d'entrer à la Chambre, le ministre avait envoyé une lettre à notre parti lui donnant avis d'une proposition. Il se levait à la Chambre pour nous dire que la lettre avait été envoyée. On n'avait pas reçu la lettre, mais les médias eux, les médias en dehors d'ici, l'avaient eu la lettre, monsieur le Président. Ils avaient la lettre, puis ils avaient la proposition. Le ministre pensait peut-être qu'il s'en tirerait. Je suis allé le voir et je lui ai dit: Écoute, cela n'a pas de sens. Où est la lettre?

J'en ai eu une copie. Le 12 décembre 1988, à 18 h 25, monsieur le Président, presque 15 à 20 minutes après qu'il l'eût annoncé ici, à la Chambre.

[Traduction]

La lettre en question, que nous avons reçue plus tard ce soir-là, avait déjà été remise aux médias. Le député se demande pourquoi nous sommes parfois contrariés par sa façon de négocier. Si vous voulez me dire quelque chose, monsieur le Président, je sais que vous allez vous adresser directement à moi ici même, comme il se doit. Vous ne direz pas à Radio-Canada, à CTV ou à d'autres médias que vous m'avez adressé une lettre que je n'ai

pas encore reçue. Vous seriez assez poli pour vous assurer que la lettre est parvenue aux destinataires. Ce n'est pas ce que fait le gouvernement.

Il se demande pourquoi nous sommes contrariés. Quelle façon de commencer une session: les médias nous apprennent ce qui se passe! Nous n'aimons pas cela et le gouvernement ne devrait pas agir ainsi. C'est la mauvaise manière de négocier. La lettre et l'avis n'ont pas été transmis de façon acceptable et, ce faisant, le gouvernement s'est mis plusieurs d'entre nous à dos.

Finissons-en avec cette motion, monsieur le Président.

[Français]

La motion, qu'est-ce que vous voulez, on la trouve mauvaise, incomplète, absolument mal rédigée et nous ne pourrions pas l'appuyer parce qu'elle n'est pas, dans le temps, facile à comprendre. Elle n'est pas, dans le temps, correcte non plus, monsieur le Président, parce qu'elle parle de toutes sortes de choses qui ne tiennent pas et qui ne seront pas non plus capables de tenir, parce qu'on ne procédera pas, je l'espère, de la façon que le gouvernement le veut bien. Je ne procéderai pas plus longtemps, puisque le gouvernement a donnée avis. Peut-être que d'autres députés voudraient parler là-dessus. Donc, je céderai la parole aux intervenants du parti néo-démocrate. Mais je voudrais dire, monsieur le Président, qu'au nom de ce groupe parlementaire, les libéraux . . . nous nous opposerons à cette proposition.

[Traduction]

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, un vent d'autorité souffle dans cette Chambre ce matin.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Riis:** C'est une sensation qui rappelle habituellement la dictature, un sens de l'autorité évoquant les régimes totalitaires, qui n'aiment ni les parlements, ni les votes ni les gens qui expriment des vues divergentes. Ce matin, quand je regarde de l'autre côté de la Chambre des communes du Canada, je ne peux empêcher une tristesse immense de m'envahir.

Avant de présenter mes remarques, des remarques plutôt désagréables à l'endroit du gouvernement au pouvoir, j'aimerais savoir, M. le Président, si le gouvernement voulait qu'il y ait débat sur la loi sur le libre-échange aujourd'hui, pourquoi n'a-t-il pas lancé le débat à 11 heures ce matin? Nous étions ici. Nous étions assemblés et prêts pour le débat. Les chefs des partis d'opposition étaient prêts pour le débat. Mais non, le gouvernement a usé d'un stratagème de procédure pour nous obliger à voter.